

L'ARBRE à PALABRES



N° 13 du 10 Août 2011

Prix : 300 FCFA

Siège : Kouara Kano Nord

BP : 13 725 Niamey

La République... la corruption sans doute y paraît plus grande que dans les monarchies. Cela tient au nombre et à la diversité des gens qui sont portés au pouvoir.

Anatole France

Affaires de détournements

Levée probable de l'immunité de certains députés

Depuis l'éclatement du problème de malversations financières, certains de nos compatriotes pensent qu'il est possible que la demande de levée de l'immunité de certains de nos 113 députés serait déposée par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Cette probabilité tend de plus en plus à se transformer en certitude en ce début du mois d'août 2011. En effet, on apprend des sources généralement bien informées qu'une telle demande a été formulée par le procureur de la République. Les mêmes sources précisent que la demande en question a déjà parcouru le chemin qui l'a conduit totalement, puisque elle aurait transitée du palais de justice à travers le ministère de la justice et le gouvernement pour se trouver dans les mains du ministre compétent en matière de saisie de l'Assemblée Nationale.

Tentative de coup d'Etat



Les putschistes sont démasqués

A LA DECOUVERTE DE LA FINANCE ISLAMIQUE

Par MAHAMAN LAOUAN GAYA

L'affaire du détournement des fonds à l'OPVN se clarifie

Une nouvelle loi sur le redécoupage administratif

Au cours de sa dernière session, qui a clos ses travaux il y a quelques jours, l'Assemblée Nationale a adopté un projet de loi portant création de nouveaux départements. Ainsi, au terme de cette nouvelle loi, promulguée par le Président de la République, plusieurs nouveaux départements ont été créés. Voici la teneur de cette loi:

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté, Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :
Article premier: son érigés en Départements dans leurs limites et compositions actuelles, les anciens Postes administratifs ci-après:

Région d'Agadez:

-Aderbissanat
 -Iférouane
 -Ingall
 Région de Diffa:
 -Bosso
 -Goudoumaria
 -N'Gourti
 Région de Dosso:
 -Dioundiou
 -Falmey
 -Tibiri

Région de Maradi:

-Bermo
 -Gazaoua
 Région de Tahoua:
 -Abala
 -Bagaroua
 -Malbaza
 -Tassara
 -Tillia

Région de Tillabéry:

-Ayérou
 -Ballayara
 -Bankilaré
 -Banibangou
 -Gothèye
 -Torodi

Région de Zinder:

-Belbéddji
 -Damagaram Takaya
 -Dungass
 -Takiéta
 -Tesker

Article 2 : les chefs-lieux de ces départements sont fixés comme suit :

Département d'Aderbissanat

Chef-lieu : Aderbissanat

Département d'Iférouane:

Chef-lieu : Iférouane

Département d'Ingall:

Chef-lieu : Ingall

Département de Bosso:

Chef-lieu : Bosso

Département de Goudoumaria:

Chef-lieu : Goudoumaria

Département de N'Gourti:

Chef-lieu : N'Gourti

Département de DIOUNDIYOU:

Chef-lieu : Dioundiou

Département de Falmey:

Chef-lieu Falmey

Département de Tibiri:

Chef-lieu: Tibiri

Département de Bermo:

Chef-lieu : Bermo

Département de Gazaoua:

Chef-lieu : Gazaoua

Département de Bagaroua:

Chef-lieu : Bagaroua

Département de Malbaza:

Chef-lieu : Malbaza

Département de Tassara:

Chef-lieu: Tassara

Département de Tillia:

Chef-lieu : Tillia

Département d'Abala:

Chef-lieu : Abala

Département d'Ayorou:

Chef-lieu : Ayorou

Département de Ballayara:

Chef-lieu : Ballayara

Département de Banibangou:

Chef-lieu : Banibangou

Département de Bankilaré:

Chef-lieu : Bankilaré

Département de Gothèye:

Chef-lieu : Gothèye

Département de Torodi:

Chef-lieu : Torodi

Département de Belbéddji:

Chef-lieu: Belbedji

Département de Damagaram Takaya:

Chef-lieu : Damagaram Takaya

Département de Dungass:

Chef-lieu : Dungass

Département de Takiéta:

Chef-lieu : Takiéta

Département de Tesker:

Chef-lieu : Tesker

Article 3: la présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publiée au journal officiel de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

A L'OMBRE DE L'ARBRE

Déclaration du Bureau Politique National du PNA AI'Oumma relativement à la tentative de coup d'Etat des 12 et 13 juillet 2011
 Ce jour, Dimanche 7 Août 2011, le bureau politique du PNA AI'Oumma a tenu sa réunion hebdomadaire statutaire et habituelle.

Au cours de cette rencontre plusieurs points d'ordre du jour, dont la tentative d'assassinat ou de coup d'Etat ont été examinés avec beaucoup de soin et de sérieux.

Par rapport à la tentative d'assassinat sur la personne du président de la République son Excellence Issoufou Mahamadou et/ ou du coup d'Etat, Les membres du Bureau Politique National du PNA AI'Oumma sont profondément choqués, émus et consternés déclarent ce qui suit :

Déjà au cours des premiers jours du mois de juillet dernier, des rumeurs persistantes de tentative d'assassinat et de coup d'Etat ont circulé dans la ville de Niamey et dans tout le pays.

Certaines presses écrites et radiophoniques nationales et étrangères ont fait cas de cette tentative qui, si elle avait réussi aurait emporté la vie du président de la République son Excellence Issoufou Mahamadou et celle du régime de la 7^{ème} République, toutes choses par ailleurs qui provoqueraient une déstabilisation des institutions démocratiques et républicaines, fraîchement mise en place et même en voie de l'être au cours de ce mois-ci pour certaines d'entre elles.

Rumeurs fondées ou infondées, voilà que dans la nuit du 03Août dernier le président de la République dans son message à la nation, confirmait cette tentative d'assassinat ou de coup d'Etat programmée pour la nuit du 12 au 13 Juillet dernier.

Une dizaine de personnes impliquées dans cette affaire est déjà en état d'arrestation et les enquêtes se poursuivent en vue d'aboutir jusqu'aux commanditaires de cet hostile projet d'assassinat ou de coup d'état.

Le Bureau Politique National du PNA AI'Oumma fustige et condamne énergiquement le projet funeste d'une poignée des Nigériens qui doivent être notoirement :

Des anti-nationaux (ennemis de l'unité nationale) ;
 Des anti-patriotes (ennemis de la patrie Nigérienne) ;
 Des anti-républicains (ennemis des institutions de la République) ;
 Des-anti démocrates (ennemis de la souveraineté du peuple) ;
 Des criminels ;
 Des égoïstes,
 Des égocentriques, et des ambitieux dangereux.

Pour le Bureau Politique National du PNA AI'oumma, rien ne peut justifier un renversement du régime encore moins du régime de la 7^{ème} république du Niger, qui, il y a seulement une centaine de jours vient d'investir son président de république démocratiquement élu.

Aucun prétexte, aucune faute, aucune raison ne peut justifier le renversement de la 7^{ème} république mis en place après des élections démocratiques libres et transparentes, réalisées au cours et à la fin de la transition militaire du CSRD.

Ces putschistes de Juillet 2011 ne peuvent être que des individus qui n'ont pas digérés la transmission du régime d'exception de la transition de Djibo Salou au régime républicain et démocratique de la 7^{ème} République.

Le Bureau Politique National du PNA AI'Oumma s'insurge contre les agissements répétitifs des putschistes Nigériens qui profitent toujours de l'amnistie qu'on leur accorde pour se considérer comme intouchables même après avoir commis des assassinats et après avoir renversé un régime républicain légitimement et démocratiquement installés.

Le Bureau Politique National PNA AI'Oumma encourage les pouvoirs publics à poursuivre toutes les investigations qui permettront de démasquer et de châtier avec toute la rigueur de la loi possible les commanditaires et les commandités, les auteurs et leurs complices de cette aventure dangereuse pour la cohésion de l'unité nationales.

Abas les putschistes !

Vive la République

Vive le Niger

Fait à Niamey le 07/08/2011

Affaires de détournements

Levée probable de l'immunité de certains députés

Depuis l'éclatement du problème de malversations financières, certains de nos compatriotes pensent qu'il est possible que la demande de levée de l'immunité de certains de nos 113 députés serait déposée par le gouvernement sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Cette probabilité tend de plus en plus à se transformer en certitude en ce début du mois d'août 2011. En effet, on apprend des sources généralement bien informées qu'une telle demande a été formulée par le procureur de la République. Les mêmes sources précisent que la demande en question a déjà parcouru le chemin qui l'a conduit totalement, puisque elle aurait transité du palais de justice à travers le ministère de la justice et le gouvernement pour se trouver dans les mains du ministre compétent en matière de saisie de l'Assemblée Nationale.

Pour le moment on ignore avec précision les noms des députés dont on demande la levée de l'immunité. Est-ce un seul député ou plusieurs qui seraient visés par cette demande de levée de l'immunité ? En attendant que l'information soit donnée officiellement, les rumeurs et les supputations courent dans la ville de Niamey. Dans le cas où cette demande parvient ces jours-ci à l'assemblée nationale on se demande quant est ce qu'elle sera traitée ? Est-ce qu'elle le sera au cours d'une session extraordinaire, qui serait alors convoquée à la demande du premier mi-

nistre et de son gouvernement ou bien le pouvoir acceptera d'attendre la session ordinaire budgétaire de l'Assemblée nationale qui doit s'ouvrir au cours de la première semaine du mois d'octobre prochain ?

En attendant les yeux sont tournés vers l'assemblée nationale et le gouvernement d'où on attend des informations officielles et véridiques.

En attendant cette probabilité, les auditions de plusieurs personnalités présumées être impliquées dans les diverses malversations révélées tout dernièrement par le gouvernement se développent dans les locaux de la police judiciaire.

Il y a plusieurs groupes d'affaires faisant l'objet de préoccupation du pouvoir exécutif et de l'autorité judiciaire actuellement :

- la plus grosse affaire qui a fait du bruit concerne la somme de un milliard cinq cent milles qui a fait l'objet d'une déclaration du conseil des ministres. Dans le cadre de cette affaire, trois (3) hauts fonctionnaires du ministère des finances ont été sanctionnés administrativement ; pour avoir été relevés de leurs fonctions. Il s'agit du directeur général du budget, du contrôleur financier général et du payeur général.

Selon des sources proches du dossier, ces trois cadres supérieurs de l'Etat ont été auditionnés à la police judiciaire au cours de la première semaine de ce mois de juillet. Il semble qu'elles n'ont pas en-

core fini de fréquenter les locaux de la PJ. Seront-elles relaxées ou auront elles la malchance d'être conduite en prison ? -la seconde grosse affaire concerne le détournement de la somme de plus de sept cent millions à l'OPVN.

Les présumés de cette malversation ont déjà passé à la police judiciaire et trois d'entre elles séjournent actuellement à la prison civile de Niamey ; ceux sont l'opérateur économique Sani Garba qui lorsqu'il a été sommé de rembourser cette somme a non seulement fait de la résistance mais aussi s'est investi dans les médias pour clamer qu'il n'est pas seul à avoir dépensé cet argent. Il s'est mit à dénoncer plusieurs personnalités auxquelles il a distribué cet argent, allant de la personne qui a reçu de lui un million de francs CFA jusqu'à celle qui a reçu trois cent millions.

Du côté de la prison civile de Niamey

Cet opérateur économique croupit actuellement à la prison civile de Niamey en même temps que deux autres agents de l'Etat, en occurrence l'ancien secrétaire général de l'OPVN ayant assuré l'intérim du DG pendant un mois et l'ancien secrétaire général du ministère du commerce.

Le DG de l'OPVN sous la cinquième et la sixième République, hors de cause a été écouté seulement pendant quelques minutes à la PJ et le DG qui l'a remplacé

sous la transition est rentré chez lui après avoir séjourné pendant 24 heures à la prison civile de Niamey. En fait ces deux anciens DG ne sont nullement impliqués dans cette affaire ; le seul reproche fait au DG de la transition de Salou fut d'avoir chercher un arrangement contractuel avec l'opérateur économique Sani Garba pour organiser un échancier de remboursement de la somme détournée. Echancier qui s'allonge jusqu'au début de l'année 2013.

D'autres personnalités impliquées dans diverses affaires de détournement ont passé à la police judiciaire au cours de cette première semaine du mois d'août. Leurs auditions suivent leurs cours et ces personnalités peuvent continuer leur calvaire jusqu'à la prison civile ou bien retrouvés leur libertés après avoir été entendu par la justice.

Selon des sources dignes de foi, plus d'une vingtaine serait actuellement ciblée par la police judiciaire et la justice ; le président de la République Mahamadou Issoufou a déclaré qu'il ne couvrira ni protéger personne. Est-ce le vrai assainissement qui a commencé ? Les Nigériens attendent la suite des événements et qui sont sortis insatisfaits de l'opération assainissement et moralisation de la transition du général Salou Djibo.

Kaffa Karim Stéphane

Tentative de coup d'Etat

Les putschistes sont démasqués

Pendant plus de deux semaines, des rumeurs de coup d'Etat circulaient dans la ville de Niamey - et ensuite dans le pays. Ces rumeurs furent restées en l'état jusques dans la nuit du 02 août, veille de la fête de l'indépendance du Niger.

Ces rumeurs ont commencé à envahir la ville de Niamey depuis le jour de la pose de la première pierre de l'échangeur devant être construit dans le quartier Yantala de la capitale. Depuis ce jour là, il se racontait à Niamey que le président a échappé à une tentative d'assassinat. On avançait tantôt le nom d'un sous officier, tantôt les noms de trois militaires du même grade ou des grades supérieurs. Mais le pouvoir a préféré garder le silence sur ce drame programmé. La presse nationale a commencé à avancer les noms des présumés assassins.

Elle parlait d'un sous lieutenant ou lieutenant nommé Ousmane Awal Hambali, fils du capitaine des Fan à la retraite Awal Hambali

-Issa Amadou surnommé Kountché qui faisait parti de la garde rapprochée du général Salou Djibo

-Le Lieutenant Moussa Guédel qui fut aide de camp du premier ministre Ali Badjé Gamatié puis du président du CSRD Salou Djibo. Celui qui donna le premier coup de pistolet dans le palais présidentiel le 18 février 2010 pour donner le signal du coup d'Etat contre le gouvernement de Tandja-Gamatié.

Selon les personnes qui le connaissent Ousmane Awal Hambali et Moussa

Guédel sont très jeunes, ils furent élèves au Prytanée militaire de Niamey ouvert en 1999 avec des classes de 6ème.

Tous les trois (3) officiers qu'on vient de cité étaient membres de la compagnie d'appui de Niamey commandé jusqu'au 18 février 2010 par le commandant Salou Djibo.

Les officiels ne diraient pourtant rien. La gendarmerie, la police, les ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Justice entre autres sont demeurés muets sur cette affaire. Mais voilà qu'au plus haut sommet de l'Etat, en l'occurrence au niveau de la présidence de la République, le secret éclate comme une bombe. Le chef de l'Etat lui-même dans son message à la nation annonça aux Nigériens la tentative d'assassinat à laquelle il a échappé et aussi la tentative de déstabilisation des Institutions de la République. Et les Nigériens rivés à leurs postes radio ou devant leurs postes de télévision apprirent l'effroyable en ces termes :

" Cette grave pathologie est à la fois due à la mauvaise gouvernance politique et économique et/ou aux ambitions personnelles de certains citoyens qui rêvent d'être chefs d'Etat juste le temps nécessaire pour mettre sous coupe réglée et à leurs seuls profit les finances publiques. Les événements programmés dans la nuit du 12 au 13 Juillet 2011 relèvent de cette dernière catégorie. Dix de ceux qui avaient décidé de porter atteinte à la sécurité de l'Etat, ce jour là, sont aux arrêts disciplinaires et l'un d'entre eux est en fuite. L'enquête se poursuit avec l'espoir de remonter aux commanditaires. La loi sera appliquée dans toute sa rigueur à tous ceux

qui, sans raison objective, ont cru devoir remettre en cause le choix opéré par le peuple nigérien il y a moins de quatre mois "

Voilà qui est clair comme l'eau de roche. Le président Issoufou a failli être victime d'un coup d'Etat et les auteurs de cette tentative sont nombreux puisque dix entre eux sont déjà aux arrêts.

Le peuple attend les autres et tous les autres complices et commanditaires. Les enquêtes se poursuivent et le peuple attend des noms- les noms de tous les comploteurs, militaires et éventuellement civils.

Mais pourquoi donc ces individus ont voulu déstabiliser un régime démocratiquement installé il y a moins de quatre (4) mois de cela ? Que reprochent-ils à SEM Issoufou Mahamadou et à son gouvernement ? Que veulent-ils au juste ?

En 1974, le lieutenant colonel Seyni Kountché et ses compagnons du CMS ont mis la famine et le laxisme du gouvernement de Diori pour perpétrer leur coup d'Etat contre un régime vieux de 15 ans. En 1996 le colonel Baré et ses compagnons du CSN ont pris pour prétexte la querelle des hommes politiques au pouvoir sous la cohabitation pour mettre fin à la vie de la 3ème République le 27 janvier 1996 ?

En 1999, la confusion qui régna dans le pouvoir à la suite des élections du 7 février de la même année ont encouragé le commandant Daouda Malam et ses camarades du CRN à assainir le président Baré et à prendre le pouvoir.

Le 18 février 2010, le coup d'Etat du com-

mandant Salou et de ses amis du CSRD tirent ses racines de la crise politique de cette époque là.

Et alors quelle raison, les putschistes peuvent alléguer en 2011, quelques mois après l'élection d'un nouveau président pour chercher à renverser les institutions après avoir tué le président de la République ?

-Le bruit de l'audit de la transition est il à la base de cette tentative de coup d'Etat ?

-Les inspections d'Etat suivies d'arrestation sont elles à la base de tout cela ?

-Le désir de prendre le pouvoir pour en jouir sera-t-il la cause de tout cela ?

-Les diversions internes à l'armée poussent elles certains militaires à s'emparer du pouvoir pour faire la pluie et le beau temps ?

-Quel aspect de la politique du président Issoufou pousserait des militaires à être en désaccord avec lui au point de vouloir le renverser ?

-Les affectations, les promotions de certains officiers mécontenteraient-ils certains de leurs collègues moins bien lotis ?

Il faut nécessairement creuser sur tous les plans pour découvrir ces causes subjectives de ces citoyens qui rêvent d'être chefs de l'Etat juste le temps nécessaire pour mettre sous coupe réglée et à leur seuls profits les finances publiques "

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que le lieutenant Issa Amadou dit Kountché est mis hors de cause et il a été libéré le samedi 6 août dernier.

Sanoussi Tambari Jackou

A LA DECOUVERTE DE LA FINANCE ISLAMIQUE

Par MAHAMAN LAOUAN GAYA

III – HISTORIQUE DE LA FINANCE ISLAMIQUE

La société islamique a connu l'activité économique depuis le jour où le Prophète Mohammed, "sallallahu alayhi wa sallam", est venu à Al Madinah Al Munawwarah (Médine). À la communauté agraire de cette ville d'accueil, s'est ajouté un groupe d'opérateurs expérimentés de La Mecque, qui était alors un grand carrefour commercial interrégional jusqu'aux 11^{ème} et 13^{ème} siècles qui ont vu se poursuivre l'expansion et la prospérité économiques de la péninsule arabique. La monétisation est venue tôt, et l'interdiction de l'inégalité des échanges similaires fongibles semble avoir accéléré le processus. Les musulmans ont commencé avec de l'or, de dinar byzantin et du dirham perse, pour rapidement passer à la frappe de leurs propres pièces de monnaie. L'Etat avait alors le monopole de la monnaie et toute falsification était sévèrement punie.

Il n'est pas étonnant que les échanges et le commerce sur la vaste étendue du monde de l'Islam, y compris les parties nord de l'Afrique, Espagne, en Europe et une grande partie d'Asie, produisent certains instruments financiers primaires dont les principaux d'entre eux étaient la Suftaja (lettre de change) et le Sukuk (similaire à une obligation adossée à un actif).

L'histoire récente de la finance islamique et de ses institutions, a débuté au cours du 18^{ème}, 19^{ème} et la première moitié du 20^{ème} siècle. La quasi-totalité du monde musulman, surtout en Afrique et en Asie, était colonisé par les pays européens. Le colonialisme a géré l'économie et les finances de ces colonies selon ses propres intérêts et règles. Hormis les élites autochtones, toutes les populations sont restées à l'écart des institutions financières. Avec la montée du nationalisme et des mouvements de libération, certains pays ont accédé à leur indépendance et le débat sur leur gestion économique, avait créé un embryon de la finance islamique.

Dans les années 1940 à 1960, soit sur environ un quart de siècle, l'accent a été mis non pas sur les opérations bancaires et la finance au sens strict du terme, mais sur le système économique dans son ensemble. On a commencé à critiquer le capitalisme et le socialisme et demander le passage à un système basé sur des injonctions islamiques relatives à la modération dans la consommation, la justice et l'équité, etc.... L'aide au pauvre par la Zakat et interdiction de l'intérêt serait mis en évidence dans ce contexte.

Ce paradigme, bien que fondé sur la Charia, était né au milieu du 20^{ème} siècle et formulé dans un langage économique qui se veut moderne. Les professionnels, les économistes ainsi que des universitaires musulmans apportèrent une contribution significative à la question, de sorte que dès la fin de 1960 une sorte de schéma directeur de la banque islamique était d'ores et déjà disponible.

Selon une étude publiée par l'Université de Princeton (États-Unis), l'économiste Timur Kuran a établi que les principes théoriques de la finance islamique ont été formulés en grande partie par le théologien pakistanais Sayyid Abul Ala

Maududi. En effet, en tant que discipline financière moderne, la finance islamique est née dans les années 50-60 suite aux travaux de ce dernier. La théorisation de la finance islamique par Sayyid Abul Ala Maududi a été inspirée par le projet des caisses d'épargne germaniques de l'entre-deux-guerres, et de leur notion de prêt sans intérêt à destination de la population paupérisée.

Si on exclut les essais d'instauration des institutions financières islamiques, au milieu des années 40, en Malaisie et au Pakistan, et à la fin des années 50, tentatives qui échouèrent à l'époque, la création de la première banque islamique moderne remonterait aux alentours de 1963 en Égypte avec la Mit Ghamr Saving Bank égyptienne (dans le village égyptien de Mit Ghamr dans le delta du Nil) qui a formalisé pour la première fois les techniques financières islamiques pour des comptes d'épargne. Cette initiative, engagée par un économiste local, grand admirateur dit-on du mouvement coopératif allemand du nom de Ahmed al-Naggar, s'inscrivait, comme celles qui suivront, dans le paradigme de ce qui a été appelé la "théorie économique islamique". Mais, l'idée même de la banque islamique a été lancée par l'OCI, "Organisation de la Conférence Islamique" (devenue "Organisation de la Coopération Islamique" lors de la réunion des ministres des affaires étrangères tenue du 28 au 30 juin 2011 à Astana au Kazakhstan) en 1970 face à la montée des "pétro-dollars" et a donné lieu, en 1975, à la création de la Banque Islamique de Développement (BID) à Djeddah en Arabie Saoudite, puis des banques telles que la Dubai Islamic Bank, l'Albaraka Banking Group,... Au début des années 80, deux pays ont introduit officiellement à grande échelle les pratiques de la finance islamique : l'Iran (1983), de manière presque draconienne, le Pakistan (1979), d'une façon plus graduelle. Les années d'après, les institutions financières islamiques (banques, assurances, et même des bourses de valeurs mobilières,...) se sont multipliées dans les pays majoritairement musulmans : en Arabie Saoudite, au Bahreïn, aux Émirats Arabes Unis, en Irak, en Syrie, en Jordanie, en Malaisie, au Bangladesh, au Brunei, en Égypte, au Soudan (1983) et même en Turquie, au Sénégal, et au Niger (avec la Dar Al Maal Al Islami) où l'attachement à la laïcité, du moins au plan officiel, est bien connu.

Le nombre total des banques islamiques est passé de 1 en 1975 à plus

de 100 dans la première décennie des années 2000, auxquelles il faut ajouter les "fenêtres" islamiques dont se dotent certaines des grandes banques conventionnelles et le tout couvrant pratiquement tous les métiers bancaires au sein desquels s'impose comme une concurrente sérieuse de la finance dite "conventionnelle". En effet :

Le taux de croissance de leurs engagements est de plus de 15% par an - est trois fois supérieur à celui des banques conventionnelles. Cette expansion est alimentée par la conjonction de plusieurs facteurs : les placements financiers des investisseurs pétroliers dans les pays développés, le développement des communautés musulmanes dans les pays occi-

dentaux, la progression du micro-crédit dans les pays en développement, mais aussi, la réaction contre le capitalisme financier international et la résurgence du fondamentalisme musulman.

- Le total des actifs gérés par les banques et les compagnies d'assurance islamiques se serait élevé à plus de 500 milliards US\$ à fin 2007 ;

- Et si l'on tient compte des actifs hors bilan et des fonds conformes à la loi coranique, le marché de la finance islamique représenterait plus de 700 milliards US\$ à l'heure actuelle (selon Standard & Poor's).

Au cours des années 90, la croissance des actifs islamiques, largement alimentée par l'explosion de la rente pétrolière s'est accélérée. Cette fois, l'accent est mis sur la recherche de solutions concrètes permettant à la fois le respect des normes coraniques et la rémunération des capitaux investis et de l'expertise de la banque. Ces années sont également marquées par une extension de la banque de détail islamique et par un début, même timide, de désintermédiation dans la Finance Islamique. Les règles de fonctionnement des institutions financières islamiques deviennent plus raffinées et les premières tentatives d'homogénéisation de ces normes, certes encore à l'échelle locale ou régionale, ont lieu. Ainsi, en 1991, fut créée l'Accounting and Auditing Organization for Islamic Finance Institution (AAOIFI). L'AAOIFI est une organisation à but non lucratif créée pour promouvoir les principes de la Charia auprès des institutions financières islamiques et des autres acteurs du secteur. L'AAOIFI a établi des standards en matière de comptabilité, d'audit, de gouvernance et d'éthique à l'attention des institutions financières qui souhaitent développer leurs activités sur le marché de la finance islamique. L'objectif des standards publiés par l'AAOIFI est bien entendu de contribuer à une plus grande harmonisation des produits et techniques de financement islamiques. L'autorité de l'AAOIFI est de plus en plus importante, notamment depuis la publication de son avis en 2008 sur certaines structures de Sukuk dont, selon l'AAOIFI, près de 75% ne seraient pas compatibles avec la Charia.

En Europe, c'est la très conservatrice Angleterre qui fait figure de pionnier avec l'adoption rapide de mesures juridiques et économiques destinées à favoriser l'émergence de la finance islamique, que ce soit en renforçant l'attractivité de sa place financière ou en proposant une offre de services adaptée aux particuliers. Londres ambitionne ouvertement, et depuis quelques années déjà, de se positionner comme la première place européenne dans le domaine de la finance islamique. Le but est de capter les actifs en provenance du Moyen-Orient mais également de proposer un service bancaire adapté à la population musulmane locale. Le développement de la banque islamique de détail est un des piliers de la stratégie britannique. La Financial Services Authority a ainsi agréé en 2004 la première banque islamique sur le sol anglais, l'Islamic Bank of Britain et depuis 2008, le système bancaire britannique comptait trois banques pleinement islamiques : l'Islamic Bank of Britain, l'European Islamic Investment Bank et la Bank of London and Middle East. Par ailleurs, une trentaine de banques conven-

tionnelles ont ouvert des "fenêtres islamiques" pour des opérations bancaires islamiques. Afin de favoriser l'essor de cette industrie sur son territoire, le Royaume-Uni a réalisé des aménagements juridiques et fiscaux (notamment la suppression de la double taxation sur les transactions immobilières islamiques). Le "Securities and Investment Institute" de Londres a aussi mis en place, en partenariat avec l'Ecole des Affaires de Beyrouth, une formation reconnue dans le monde de la finance islamique (l'Islamic Financial Qualification). De même, en Allemagne, la prise en compte de ce marché est effective comme le démontrent les initiatives prises sur le marché des "Sukuks" (produit obligataire islamique) ou du "Takaful" (assurance). Sa résilience à la crise financière qui frappe l'économie mondiale en ce moment, l'a également consacrée comme l'un des principaux modes alternatifs de financement participatif, durable et socialement responsable, tournés vers l'économie réelle car nécessairement adossés à des actifs tangibles. C'est pourquoi une véritable synergie est en train de se développer entre la finance islamique et la finance conventionnelle, tant pour des projets d'infrastructures concernant le secteur public que pour l'acquisition d'actifs par des entreprises privées dans le cadre de leur développement. Aujourd'hui, les institutions financières islamiques, qui opèrent à l'intérieur des systèmes supervisés par les banques centrales conventionnelles, ont aussi fait leur apparition dans des pays non musulmans, mais où vit une minorité musulmane comme en France, au Danemark, aux États-Unis, (particulièrement dans les états de Michigan et de Californie), aux Philippines et au Canada. À Montréal, une société islamique de financement hypothécaire fonctionne depuis 1991. Certaines institutions financières islamiques ont choisi d'installer leurs sièges ou d'effectuer une partie de leurs opérations dans des places financières internationales connues pour leur respect du secret bancaire et leurs avantages fiscaux, comme les Îles Anglo-Normandes, le Luxembourg et la Suisse. Par ailleurs, les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, qui ont laissé une empreinte indélébile sur l'ensemble du monde musulman, ont marqué également un tournant important dans le développement de la finance islamique. La croissance de celle-ci s'est fortement accélérée au cours des dernières années sous l'impulsion de deux phénomènes :

- le rapatriement de certains capitaux des investisseurs musulmans après le 11 septembre 2001;

- le gonflement de l'épargne des pays du Proche-Orient et la modification de la composition de leur portefeuille de placements.

Ces deux facteurs expliquent, aujourd'hui, l'apparition de poches d'épargne considérables dans les pays musulmans. Au cours des cinq dernières années, la finance islamique a ainsi connu une évolution spectaculaire. Selon les différentes estimations, les actifs islamiques ont crû à un taux de croissance annuel moyen entre 10 et 15 % depuis 2000 et on prévoit que ce rythme se maintiendra dans les prochaines années.

(A suivre)

Commémoration du 20^{ème} anniversaire de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de l'année 1991 au Niger

Dans les années quatre vingt dix (1990) plusieurs pays dont le Bénin, le Congo, le Tchad etc... ont organisé des conférences nationales. Celles-ci se sont tenues au cours de la même période mais elles ne se ressemblent pas.

Dans les effectifs de leurs participants, comme dans leur durée et les objectifs qu'elles ont atteint, les conférences nationales du Bénin, du Congo-Brazzaville et du Niger entre autres diffèrent beaucoup.

Ouverte le 29 juillet 1991, la Conférence Nationale du Niger avait regroupé 1204 participants au palais de sport de Niamey et ce, pendant 98 jours, soit jusqu'au 03 Novembre de la même année.

La lutte de ceux qu'on a appelés les forces vives de la nation a passé par plusieurs étapes avant de conquérir le droit de convoquer cette conférence Nationale Souveraine dans l'après 29 juillet 2011.

Les principales de ces étapes furent les suivantes :

1) Décès du général Seyni Kountché, président du Conseil Militaire Suprême (CSM) chef de l'Etat du Niger - le 10 Novembre 1987.

Avènement du colonel Ali Saïbou à la tête de l'Etat du Niger. Le nouveau président du CMS instaura une politique de "décrispation", qui en vertu des dispositions de la charte nationale adoptée en juin 1987 et de la constitution de la 2ème République entrée en vigueur en septembre 1989 - respecta un certain nombre de libertés démocratiques - dans le cadre d'un parti -état unique (le mouvement national pour la société de développement : MNSD)

2) Les étudiants de l'université de Niamey regroupés au sein de l'Union des Etudiants Nigériens de l'Université de Niamey (UENUN) section de l'Union des scolaires Nigériens (USN) exigèrent dans une plate forme revendicative leurs meilleures conditions d'études possibles.

Le 09 février 1990, ils manifestèrent en marchant de leur campus en direction du centre ville. Ils rencontrèrent un imposant barrage des forces de l'ordre et de sécurité composés des policiers, de garde républicains et des gendarmes. Face à la détermination des étudiants de continuer pacifiquement leur marche, les forces de l'ordre tirèrent sur eux des balles blanches et réelles en firent parmi eux trois (3) morts et plusieurs blessés graves et légers

3) la répression du 09 février souleva des vives émotions et condamnations aussi bien à Niamey que dans le reste du pays et même à l'extérieur. Le 16 février, les forces vives de la nation se retrouvèrent au rond point de l'ENA pour marcher en direction du cimetière musulman de Yantala en

vue de prier sur les tombes des trois (3) étudiants fusillés au cours de la manifestation estudiantine du 09 février (une semaine jour pour jour suivait le 16 février)

La marche des Forces Démocratiques des ce jour -là, avait rassemblé des milliers de personnes qui ont constitué un cortège humain dont la tête était arrivée au cimetière et la queue cherchait encore à bouger à la place de l'ENA (soit environ trois (3) kilomètres de longueur des cortèges des manifestants)

Le pouvoir du président Ali Saïbou devenu entre temps général de brigade, céda pour la première fois devant les exigences des "Forces Vives de la Nation".

Les trois personnalités détenues à la brigade des services de la documentation ou coordination furent libérés sur pression des étudiants et des syndicats des travailleurs. Les personnalités en question sont MM. Sanoussi Jackou, Garba Bello Tchiousso et un jeune professeur de CEG originaire de Magaria.

Un comité de liaison composé des représentants du pouvoir et de ceux des forces vives de la nation se mit à négocier sous l'égide de Monsieur Moutari Moussa, alors président de l'assemblée nationale du Niger - la lutte se poursuit dans tout le pays où les éléments des Forces vives commencèrent à se fédérer.

4) le 1er Mai 1990 à l'occasion de la célébration de la fête des travailleurs, l'Union syndicale des travailleurs du Niger (USTN) exigea du pouvoir du président Ali Saïbou l'instauration d'une démocratie multipartite au Niger, en lieu et place de la démocratisation monopartite du MNSD part-Etat. Depuis cette date, l'USTN mit la pression qu'il fallait sur le pouvoir en organisant des grèves générales progressives et aussi une journée ville morte à Niamey. De guerre basse, le pouvoir du président Ali Saïbou céda une seconde fois aux exigences des for-

ces vives de la nation.

Une commission chargée de réviser la constitution du 29 septembre 1989 ayant institué le parti-état fut mise en place. Elle travaille pendant trois semaines à l'issus desquelles elle déposa les résultats de ses travaux.

Dans le projet de texte portant révision de la constitution de la 2ème République du Niger, le multipartisme fut reconnu et avec lui toutes ses règles. Le régime constitutionnel prévu dans ce texte était le régime semi-présidentiel.

Le 15 Novembre 1990, le CMS, après avoir pris bonne note de la proposition de cette révision l'adopta (un seul des soixante six membres du CMS y était opposé).

Le président Ali Saïbou proclama alors le multipartisme avant même l'adoption de la constitution ainsi révisée. Cette procédure n'intervient qu'en mars 1991.

5) les luttes des forces démocratiques durèrent de Janvier à Mai 1991 pour exiger la tenue d'une conférence nationale souveraine

Dès Janvier 1991, les nouveaux partis qui venaient d'être créés à partir du 15 Novembre 1990 se rassemblèrent au sein d'une structure appelée "comité de coordination des luttes démocratiques" (CCLD) qui se ramifia très rapidement dans tout les circonscriptions administratives du pays. Le CCLD était piloté par les dirigeants de l'unique centrale syndicale (USTN) aidée en cela par les responsables non affiliés et l'UENUN/USTN.

6) Le CCLD exigea la mise sur pied d'une commission nationale chargée de la préparation de la conférence du Niger (CNPCN). Il exigea aussi et surtout la tenue d'une conférence nationale souveraine qui traiterait de tous les maux dont souffrait le Niger et non d'une conférence économique comme le voulait le pouvoir.

Les forces politiques et sociales accrochées à l'ancien régime se braquèrent pour barrer la voie de la confé-

rence nationale aux forces vives de la nation.

Les différentes structures du MNSD part Etat, luttèrent farouchement pour créer un rapport de force en leur faveur à la conférence nationale. Coup sur coup, elles se détachèrent structurellement de MNSD parti, devenu entre temps un parti parmi tant d'autres.

Les Forces Armées Nationales (FAN), les Samarias, l'association des Femmes du Niger, l'association islamique du Niger, le mouvement coopératif, la chefferie traditionnelle se détachèrent du parti-Etat.

7) La commission Nationale de préparation de la Conférence Nationale du Niger, travailla pendant plusieurs semaines au cours de ce mois de Mai et Juin 1991.

Elle tait composée de 72 délégués dont deux (2) par partis politiques légalement reconnus deux par association et neuf (9) pour chacun de 4 grands groupes (Pouvoir- Patronat-USTN-USN)

La CNPCN se divisa en trois sous-commissions :

-une première chargée de l'organisation matérielle de la Conférence nationale, présidée par Pierre Foumakoye, alors SGA du PNDS Tarraya

-Une seconde chargée de programme de la conférence nationale, présidée par Monsieur Sanoussi Jackou, alors vice président du CDS Rahama ;

-Une troisième par André Salifou du parti UPDP Chamoua - et chargé de textes juridiques.

La CNPCN était présidée par M. Rabiou Daouda, alors SGA de l'USTN et du SNEN, secondé par M. Mohamed Moussa du syndicat de l'aéronautique civile.

Le 29 Juillet 1991, la conférence nationale s'ouvrit au Palais des Sports sous la présidence de M. Rabiou Daouda, en présence de 1204 participants venus de tous les coins du pays.

Sanoussi Tambari Jackou

IMAGE LOL

ENCORE UN MACHO !!!



SONIDEP

Déclaration de Création de la Mouvance pour la Renaissance du Niger- MRN

Préambule

Les partis politiques, ci-dessus, signataires de la présente déclaration :

1. Alliance Nigérienne pour la Démocratie et le Progrès -ANDP Zaman Lahiya
 2. Convention Nigérienne pour la République (CONIR-HIMMA)
 3. Front Populaire Nigérien FPN Chamssya
 4. Mouvement des Comités Révolutionnaires (MCR-Hickima)
 5. Mouvement Démocratique Nigérienne pour une Fédération Africaine (MODEN-FA Lumana Africa)
 6. Mouvement des indépendants pour la Démocratie et le Développement MIDD Intchi
 7. Mouvement Patriotique pour le Changement (MPC Wangari)
 8. Mouvement des Patriotes Nigériens (MPN Matassa)
 9. Mouvement Patriotique pour la Solidarité et le Progrès (MPSP Haské)
 10. Mouvement pour la Renaissance du Niger MRN Niya
 11. Mouvement Républicain pour la Solidarité et le Progrès MRSD-Zaroumtchi
 12. MPDP Bichara
 13. Mouvement Socialiste Démocratique (MSD Kaoussara)
 14. Mouvement Socio-Révolutionnaire MSRD Damana
 15. Mouvement pour l'Unité et le Redressement de la Nation MURNA FARAHAN
 16. Parti Libéral Démocrate PLD haut niveau
 17. Parti Nigérien pour l'Autogestion (PNA Al'Oumma)
 18. Parti Nigérien pour la Démocratie et le Progrès PNDP Dadin Kowa
 19. Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS-Tarraya)
 20. Parti Nigérien pour le Développement (PND Awaywaya)
 21. Parti Progressiste Nigérien (PPN-RDA)
 22. Parti pour le Renouveau Démocratique PRD-MAHIBA
 23. Parti Républicain pour le Progrès et les Libertés d Niger PRPL Nakowa
 24. Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP Jama'a)
 25. Rassemblement Social Démocrate (RSD Gaskiya)
 26. Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS AMANA)
 27. Union des Forces Populaires pour la Démocratie et le Progrès (UDFP Sawaba)
 28. Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP AMINTCHI)
 29. Union pour la Démocratie et la République (UDR Tabbat)
 30. Union des Socialistes Nigériens (UDSN Talaka le bâtisseur)
 31. Union Démocratique et Socialiste du Renouveau UDSR Martaba
 32. Les membres du bureau politique CDS-Rahama signataires de la déclaration du 16 février 2011.
 33. Les partisans de Tahirou Guimba
- " Se référant aux différentes déclarations de soutien à la candidature de Mr MAHAMADOU ISSOUFOU au 2ème tour des élections présidentielles ;
- " Profondément attachés à l'unité nationale, à la paix et à la quiétude sociale,
- " Soucieux de la stabilité politique et institutionnelle ;
- " Fermement engagés dans la création de conditions favorables au développement économique, culturel et social et à la bonne gouvernance ;
- " Résolus à sauvegarder et renforcer les acquis démocratiques du peuple nigérien
- Convient de la création d'une alliance dénommée MOUVANCE pour la RENAISSANCE du Niger- MRN-

Article 1: objet

La MOUVANCE pour la RENAISSANCE du Niger -MRN - a pour objet la gestion commune du pouvoir d'Etat par les partis signataires, notamment à travers la mise en œuvre du Programme politique du Président de la République traduit par la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Pre-

mier ministre.

Article 2: Principes fondamentaux

La MOUVANCE pour la RENAISSANCE du NIGER- MRN- fonde ses actions sur les principes fondamentaux suivants :

- " La sauvegarde de l'intégrité du territoire national, le renforcement de l'unité nationale, de la paix, de la quiétude et de la cohésion sociale ;
- " Le respect de la souveraineté du peuple, de la constitution et de toutes les autres lois de la République ;
- " L'attachement à la forme républicaine de l'Etat ;
- " L'attachement à la justice et à l'Etat de droit ;
- " Le respect des principes de la Démocratie et de la bonne gouvernance ;
- " La défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- " La lutte contre la corruption, le détournement des deniers publics, l'impunité et l'injustice ;
- " La promotion de la solidarité nationale à tous les niveaux ;
- " La lutte contre la pauvreté ;
- " La lutte pour la Sécurité alimentaire, la satisfaction des besoins fondamentaux et le bien être de la population ;
- " Le combat pour le développement économique et social

Article 3: Engagements

Les partis signataires s'engagent à :

- " Cultiver l'esprit de solidarité, de loyauté et de courtoisie entre eux ;
- " Soutenir fermement l'action du gouvernement ;
- " Consolider la majorité parlementaire par une coordination efficace de son action ;
- " Coordonner leurs actions au niveau des Conseils Régionaux et Municipaux en vue de promouvoir une bonne gestion des collectivités décentralisées ;

Article 4: Fonctionnement et Organisation
L'Organisation et le Fonctionnement de la MOUVANCE pour la RENAISSANCE du Niger-MRN- sont détaillés dans le règlement Intérieur qui fait partie intégrante de la présente déclaration

Nous Partis Politiques, membres de la MOUVANCE pour la RENAISSANCE du Niger -MRN-, déclarons solennellement adhérer au contenu de la présente déclaration.

Fait à Niamey le 07 Août 211

Hebdomadaire nigérien
d'informations générales,
d'analyses et de formation

Siège : Niamey
Contact Téléphonique :
96 90 55 59

E-mail : arbrepalabre@yahoo.fr

FONDATEUR

Sanoussi Tambari Jackou
Directeur de Publication.
KAFFA KARIM STEPHANE

Rédacteur en Chef

Ibrahim Moussa

Comité de Rédaction

Kaffa Karim Stephane

Ibrahim Moussa

Ibrahim Amadou

Rahama Daoul

Correspondants

Maradi

Malam Dodo

Tahoua, Arlit, Agadez, Zinder, Tillabéri

Service Commercial

90 13 46 83

Routage

Souleymane Assalat Issa

Impression

1000 Exemplaires NIN

A L'OMBRE DE L'ARBRE

L'affaire du détournement des fonds à l'OPVN se clarifie

A la suite de la terrible malversation opérée sur le dos de l'Office des Produits Vivriers du Niger (OPVN) cinq personnes ont été interpellées par la police judiciaire de Niamey dont l'opérateur économique M. Sani Garba. Ce dernier qui se trouve au centre de cette malversation portant sur plus de sept cent millions de francs avait commencé par faire de la résistance ?

Quand le gouvernement lui adonné plusieurs jours de sursis en lui fixant une date éloignée de plusieurs jours pour rembourser la somme comprise, il avait déclaré qu'il ne devait rien à l'Etat. En fait, cet opérateur économique se sentait protégé par des personnalités auxquelles il a distribué l'argent de l'Etat détourné.

Une fois présenté devant les autorités policières et judiciaires, il s'est mis à dénoncer ceux à qui il a donné l'argent de l'Etat, en somme ses complices.

Il cite un certain Yayé intermédiaire du CSRD auquel il avait remis la somme de trois cent millions à transmettre au CSRD. Au juste qui au sein du CSRD devait recevoir ce cadeau et pour quelle raison ? Pour quelle autre raison Monsieur Sani Garba opérateur économique qui a signé un contrat de troc (niébé de l'Etat contre riz) a-t-il distribué la faramineuse somme de 700 millions de francs CFA.

Parmi les présumés bénéficiaires, on lit les noms du secrétaire général de l'OPVN, de celui du ministre de commerce, du directeur adjoint de cabinet du président du CSRD, du responsable de la cellule sécurité alimentaire etc ?

Ce que M. Sani Garba a fait s'appelle de la corruption après détournement des fonds de l'Etat. Il n'est pas nécessaire d'être magistrat et juge pour savoir qu'il y a eu ici de la corruption à grande échelle. Et que dit la loi dans ce cas ?

Le corrupteur et le corrompu sont punis de la même peine. Mais apparemment, rien ne bouge du côté de la répression de la corruption.

Au moment où nous écrivons ces lignes, le directeur général de l'OPVN nommé sous la transition de Salou est libéré de prison car toute cette magouille de l'OPVN s'est déroulée avant son arrivée à la tête de l'Office, sous Tandja et au cours du 1er mois de la gestion de Salou.

Quand le DG de l'OPVN a pris fonction, toute l'affaire a été ficelée entre la présidence du CSRD, la cellule de sécurité alimentaire et l'intermédiaire de l'ancien directeur général de l'OPVN M. Ada Cheiffou. Ce dernier avait été chassé de l'OPVN parce qu'il s'opposait à ce que dix mille tonnes de riz ou de niébé soient vendues sans appels d'offres à un seul commerçant, le chanceux malinco-nigérien, M. Houdou Younoussa. Ce dernier a su conquérir la faveur du CSRD et du ministre du commerce du CSRD Monsieur Hamid Ahmed.

En attendant le dénouement de toute cette affaire les détournements se multiplient au Niger, avec une nouvelle formule, celle de partage du butin entre les détourneurs et leurs complices, entre les opérateurs économiques malfaiteurs et les agents de l'Etat leurs complices. L'Etat va-t-il réprimer ce crime énorme ?

STJ

BIA NIGER

**Visitez votre nouvelle agence
BIA-NIGER au PLATEAU**



Tél : (+227) 20 35 10 36
www.bia-niger.com

La BIA-NIGER toujours plus proche de vous